

OBJET : SUBVENTIONS CONTRAT DE VILLE

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant l'opportunité pour la ville de bénéficier de subventions d'investissement via notamment le dispositif du contrat de ville,

Vu les projets de plans de financement,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité,

DELIBERE :

Article unique : Autorise le Maire a déposer les demandes de subventions auprès des différents instances et organismes susceptibles de financer ce type d'équipement.

Le Maire,